



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2529

Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 22 700 euros en faveur de l'Association "Couffin Couffine" pour la structure d'accueil de jeunes enfants "Couffin Couffine", sis 1 rue Saint François de Sales à Lyon 2e, pour l'achat de matériel et mobilier dans le cadre des travaux de rénovation et restructuration permettant une extension d'agrément - Approbation et autorisation de signature d'une convention

Direction de l'Enfance

**Rapporteur** : Mme REYNAUD Blandine

**SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2529 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT D'UN MONTANT DE 22 700 EUROS EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION "COUFFIN COUFFINE" POUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS "COUFFIN COUFFINE", SIS 1 RUE SAINT FRANÇOIS DE SALES A LYON 2E, POUR L'ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ET RESTRUCTURATION PERMETTANT UNE EXTENSION D'AGREMENT - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Couffin-Couffine » gère la structure d'accueil de jeunes enfants du même nom située 1 rue Saint François de Sales à Lyon 2°. Elle gère aussi une crèche familiale et une micro crèche.

L'Association contribue par son action au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans le 2° arrondissement et coopère à la politique Petite Enfance de la Ville de Lyon.

Par délibérations n° 2015/825 du 19 janvier 2015, n° 2015/1470 du 28 septembre 2015, n° 2015/1724 du 17 décembre 2015 et n° 2016/2419 du 26 septembre 2016, le Conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 121 200 € au profit de la structure d'accueil collectif « Couffin Couffine » pour l'année 2015 et 107 300 € pour l'année 2016.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « tous arrondissements – Mobilier et petits aménagements pour crèches ».

Dans le cadre d'un projet d'extension de l'accueil de 12 à 18 places sur le temps du midi, des travaux d'aménagement de l'espace ont été planifiés par l'association afin d'améliorer les conditions d'accueil et de répondre aux besoins des familles, après avoir obtenu l'accord du propriétaire des locaux, la Métropole.

L'Association a donc présenté un budget d'investissement de 106 057.05 € TTC et sollicité le soutien de la Ville à hauteur de 27 038.05 € pour de l'achat de matériel et mobilier.

La Ville de Lyon peut participer à hauteur de 22 700 €. La CAF a acté une participation de 59 019 € et l'Association autofinancera pour partie à hauteur de 20 000 €.

Il vous est donc proposé d'approuver en faveur de l'Association « Couffin Couffine », une subvention exceptionnelle d'investissement de 22 700 €.

Les conditions et modalités de versement de la subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9/07/2015, n° 2015/825 du 19 janvier 2015, n° 2015/1470 du 28 septembre 2015, n° 2015/1724 du 17 décembre 2015 et n° 2016/2419 du 26 septembre 2016 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

### **DELIBERE**

1 – Une subvention exceptionnelle d'équipement d'un montant de 22 700 € est allouée à l'Association « Couffin Couffine », pour l'achat de matériel et mobilier dans le cadre des travaux de rénovation et structuration permettant l'extension d'agrément de la structure d'accueil de jeunes enfants « Couffin Couffine », sise 1 rue Saint François de Sales à Lyon 2<sup>e</sup>.

2 – La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Couffin Couffine » est approuvée.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la subvention d'équipement sera financée à partir des crédits inscrits au budget 2016, sur le programme ENGESTION, opération ENGEQUIP et seront imputées sur l'article 20421, fonction 64.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD